



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/5/Add.19
22 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 21 MARS 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, en application du paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) concernant des violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 18 et le 20 mars 1994, il semble que huit vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU, conformément au paragraphe 2 de cette résolution. On trouvera à l'annexe I de la présente note des détails sur l'itinéraire de ces vols.

Le nombre total des vols considérés comme des violations présumées s'établit à présent à 1 536.

ANNEXE I

Informations sur les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine sans autorisation
de la Force de protection des Nations Unies

(18-20 mars 1994)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1551	18 mars	09 h 55	13 h 30	Ce vol d'évacuation sanitaire de Pale à Zvornik concernant un hélicoptère MI-8 (numéro de queue 12369) à pavillon serbe et frappé d'une croix rouge avait été autorisé par la FORPRONU. Il a constitué une violation lorsque l'hélicoptère n'a pas respecté son plan de vol en retournant à Pale deux heures après l'heure prévue pour son retour. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Inconnue Faible Basse
1552	18 mars	12 h 30	12 h 35	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère MI-8 rayé de bleu et frappé d'une croix rouge décoller de Zenica et se diriger vers le sud-est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est Faible Basse
1553	18 mars	12 h 40	12 h 43	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8 à pavillon serbe atterrir sur la plate-forme pour hélicoptères de Zvornik. Des soldats ont débarqué. L'hélicoptère a décollé tout de suite après empêchant l'observateur militaire de l'inspecter. Il lui a été répondu qu'il s'agissait là du vol d'évacuation sanitaire No 489. Cependant, il lui manquait la croix rouge et le numéro de queue donné par le Centre de suivi et de coordination de l'appui aérien rapproché. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Inconnue Faible Basse
1554	18 mars	13 h 20	13 h 25	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc rayé de bleu à 15 kilomètres au sud-ouest de Vitez qui se dirigeait vers l'est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Faible Basse
1555	19 mars	09 h 14	09 h 15	Le personnel de la FORPRONU a vu à Zenica un hélicoptère MI-8 blanc et bleu se diriger vers l'est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Faible Basse
1556	19 mars	09 h 45	09 h 46	Le personnel de la FORPRONU a vu près de l'aéroport de Tuzla un hélicoptère MI-8 blanc et bleu se diriger vers le nord. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Faible Basse
1557	19 mars	13 h 42	14 h 58	Un contact radar a été établi par AWACS avec un aéronef volant à 15 kilomètres au sud de Tuzla et se dirigeant vers le sud-ouest. Des chasseurs de l'OTAN ont identifié visuellement l'aéronef comme étant un hélicoptère MI-8 portant des inscriptions blanches. L'hélicoptère a atterri à Zenica. Le personnel de la FORPRONU a vu l'edit hélicoptère atterrir à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Faible Basse
1558	20 mars	11 h 20	14 h 42	Ce vol a commencé en tant que vol d'évacuation sanitaire approuvé par la FORPRONU d'un hélicoptère vert MI-8 (numéro de queue 12369) frappé d'un drapeau serbe et d'une croix rouge de Pale à Zvornik. Il a constitué une violation lorsqu'il a dévié du plan de vol prévu en retournant à Pale deux heures et 20 minutes après l'heure prévue pour son retour. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Inconnue Faible Faible